

# Éoliennes : en Vendée, à 1 km des maisons

En Loire-Atlantique, c'est 500 m ! Les opposants au mitage des parcs éoliens souhaitent que le conseil général s'aligne sur le modèle vendéen.

L'association de défense de l'environnement du Pays de Retz, opposée au mitage éolien sur les communes de Saint-Hilaire-de-Chaléons et Bourgneuf, a trouvé un « allié » de poids dans son combat contre la prolifération des parcs éoliens de façon anarchique dans le Pays de Retz.

Alors que le conseil général de la Loire-Atlantique fait monter la pression auprès de l'État pour accélérer les projets bloqués, le voisin vendéen s'interroge publiquement et a ouvert un débat sur la protection du paysage, lors de sa session du 22 juin. Le conseil général de Philippe de Villiers veut être à la pointe des énergies renouvelables (éoliennes, géothermie...), mais sans

détériorer les paysages et surtout sans heurter les riverains. « **On ne va pas transformer la Vendée en hérisson** » s'inquiètent des conseillers généraux. En Vendée, entre les éoliennes déjà installées et les projets en cours, 123 éoliennes s'élèveront dans les prochains mois. « **Il faut savoir raison garder** », admet même Philippe de Villiers, le président du conseil général de Vendée.

La Vendée a donc pris une première décision importante, dans une charte dédiée aux éoliennes : porter la distance minimum entre une éolienne et une habitation à 1 km (500 m auparavant). En comparaison, en Loire-Atlantique, cette distance minimum entre une éo-

lienne et les premiers riverains est de 500 m.

Pourquoi de telles différences ? Aucune réglementation nationale n'encadre de façon précise les installations de parcs éoliens. C'est un peu « à la carte » : 500 m en Loire-Atlantique, 1 km en Vendée, 900 m en Charente-Maritime... D'où l'incompréhension de l'association de défense de l'environnement du Pays de Retz qui milite pour une harmonisation. Elle souhaite donc que le conseil général de Loire-Atlantique suive l'exemple vendéen. L'association doit à nouveau rencontrer le sous-préfet de Saint-Nazaire au cours de l'été.

Christophe JAUNET.